



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 août 2026, a adopté un projet de résolution visant à autoriser un projet de construction de quatre bâtiments totalisant vingt-sept logements sur l'immeuble sis au 1250, rue Aikman.

Le projet est étudié en vertu des dispositions du *Règlement 717 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble* car il déroge aux normes des règlements d'urbanisme tout en respectant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham.

Une assemblée publique de consultation sera tenue le 8 septembre 2026 à 18 h 55, dans la salle du conseil située au 477, rue de l'Hôtel-de-Ville à Farnham. Au cours de cette assemblée publique, le maire, ou une autre personne désignée par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

La zone concernée par ce projet est la zone H1-28. Les zones contiguës sont H3-13, H3-18, H4-12, I2-06, H4-11 et I3-05.



Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville de Farnham, dans le procès-verbal de la séance du 3 août 2026.

Pour plus d'informations au sujet de ce projet vous pouvez contacter M^{me} Florencia Saravia, conseillère en urbanisme en composant le 450 293-3326, poste 222.

DONNÉ à Farnham le 4 août 2026.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière